

VENDREDI 11 OCTOBRE 2024

## PLFSS pour 2025 : des baisses de prix hors d'atteinte pour les dispositifs médicaux

**A la lecture du PLFSS 2025, le Snitem dénonce un montant d'économies relatif aux baisses de prix non soutenable pour les entreprises du dispositif médical et à l'opposé des objectifs de réindustrialisation et d'innovation portés par le gouvernement lui-même.**

Le Snitem a pris connaissance de l'objectif de montant d'économies sur la liste de produits et prestations dans le cadre de la construction du PLFSS pour 2025.

Si les entreprises sont conscientes de la mauvaise situation budgétaire de la sécurité sociale, le Snitem déplore un montant, porté à 200 M€ sur la baisse de prix des produits, incompatible avec les objectifs de réindustrialisation de nos territoires. Pire encore, cet objectif surdimensionné au regard de la capacité des entreprises du secteur à y répondre (93 % de PME), met en péril la santé économique des entreprises et leur capacité d'innovation qui est utile et nécessaire aux patients Français.

Alors que les entreprises ont des ressources très fortement mobilisées par la mise en place du règlement européen, que leurs achats sont encore fortement impactés en raison du décalage temporel entre l'amorce de baisse des prix des matières premières et sa répercussion effective dans les contrats d'achats, cet objectif est clairement déconnecté de la réalité économique vécue par les entreprises au sein des territoires.

**Une logique comptable qui doit laisser davantage de place à des actions de bon usage et de lutte contre le gaspillage**

Ce PLFSS est construit dans une logique comptable décrié par les entreprises depuis plusieurs années. Il est nécessaire de s'orienter davantage vers une régulation reposant sur de la maîtrise médicalisée plutôt qu'une régulation comptable sous la forme de la baisse de prix. Le secteur est prêt à avoir un dialogue approfondi sur le bon usage et la lutte contre le gaspillage des DM, dans la continuité de l'initiative portée par Frédéric Valletoux au mois de mai dernier. Le Snitem rappelle avoir déjà formulé des propositions en ce sens.

### A propos du Snitem

Créé en 1987, le Syndicat national de l'industrie des technologies médicales (Snitem) rassemble les acteurs de l'industrie des technologies et dispositifs médicaux y compris les entreprises impliquées dans le numérique en Santé. Il fédère plus de 600 entreprises françaises ou internationales dont la plupart ont la taille de PME ou d'ETI. Le Snitem est ainsi la première organisation en France représentant les entreprises de ce secteur d'activité et l'interlocuteur privilégié et référent des Pouvoirs Publics.

**Contacts** : Service communication du Snitem : [communication@snitem.fr](mailto:communication@snitem.fr) / 01 47 17 63 88

SI VOUS NE SOUHAITEZ PLUS RECEVOIR DE COMMUNIQUÉS DE PRESSE DE LA PART DU SNITEM,  
OU TOUT AUTRE COMMUNICATION DESTINÉE À LA PRESSE, MERCI D'ÉCRIRE À COMMUNICATION@SNITEM.F